

PROJET DE BUS A HAUT NIVEAU DE SERVICE

Enquête publique préalable à déclaration
d'utilité publique

Conclusions et avis du commissaire enquêteur



Didier Allamanno
Commissaire enquêteur
8 novembre 2023

OBJET DE L'ENQUETE

La Communauté d'Agglomération du Pays de Gex (CAPG) projette un aménagement de l'axe majeur de desserte transfrontalière entre Saint-Genis-Pouilly et Meyrin (Suisse).

Le conseil communautaire a approuvé le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et le dossier d'enquête parcellaire et a sollicité de Madame la préfète de l'Ain l'ouverture d'une enquête préalable à déclaration d'utilité publique et d'une enquête parcellaire conjointe.

La présente enquête publique est préalable à la décision de l'autorité compétente, la préfète de l'Ain, pour déclarer l'utilité publique de ce projet et de déterminer par arrêté de cessibilité la liste des parcelles ou des droits immobiliers à exproprier.

LE PROJET ET SES OBJECTIFS

Le projet est situé sur le territoire de deux communes de la CAPG : Saint-Genis-Pouilly et Prévessin-Moëns.

La forte croissance de 25% depuis 2010 du Pays de Gex (100 000 habitants et 50 000 logements) engendre des déplacements transfrontaliers quotidiens où la voiture individuelle domine congestionnant les axes routiers notamment sur l'axe Saint-Genis-Pouilly et Meyrin sur lequel est implanté le CERN.

La ligne de bus 68 (Centre commercial Val Thoiry – CERN/Blandonnet) est la deuxième ligne de bus la plus fréquentée, elle emprunte cet axe routier et ses horaires sont perturbés en heures de pointe.

Le projet d'aménagement de 1,26 km en territoire français a pour objectif :

- Fluidifier le trafic routier et optimiser l'offre de transports impactant les déplacements pendulaires et dans un second temps les déplacements internes.
- Répondre à un besoin en mobilité et de partage modal identifié.
- S'inscrire dans une volonté de développer les transports en commun.

ELEMENTS CLES DE L'ENQUETE

Délibération du conseil communautaire de la CAPG approuvant les dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire et sollicitant l'ouverture d'une enquête préalable à DUP avec enquête parcellaire conjointe du **16 novembre 2022**.

Arrêté préfectoral d'ouverture d'enquête publique le **7 juillet 2023**

Enquête publique ouverte pendant **22 jours** du **18 septembre 2023 au 9 octobre 2023**.

Les deux mairies étaient lieux d'enquête et **3 permanences** du commissaire enquêteur ont été tenues 2 en mairie de Saint-Genis-Pouilly et 1 en mairie de Prévessin-Moëns, **5** personnes reçues.

19 contributions portées sur le registre dématérialisé les deux registres déposés en mairie pour recevoir les observations sont restés vierges

CONCLUSIONS ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

1.1 L'INFORMATION DU PUBLIC, LA PUBLICITE DE L'ENQUETE :

La préfecture de l'Ain autorité organisatrice de l'enquête a assuré la publicité réglementaire de l'enquête publique par voie de presse dans deux journaux du département habilité plus de 15 jours avant l'ouverture de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête et transmis aux deux mairies les deux avis d'enquête qui ont été affichés dans les délais.

L'affichage initial m'a paru très insuffisant et j'ai demandé et obtenu un affichage complémentaire à partir du 21/09, malheureusement cette publicité a été perturbée par l'affichage quasi simultané de la concertation organisée par le département de l'Ain pour l'aménagement du rond-point de la Porte de France.

1.2 LE DEROULEMENT DE L'ENQUETE, LA PARTICIPATION DU PUBLIC :

Les deux mairies lieux d'enquête publique offrant de larges plages d'ouverture au public la consultation des dossiers était facile. Ces dossiers étaient également accessibles sur internet.

La mise à disposition dans ces deux mairies d'un registre d'enquête publique et l'ouverture d'un registre matérialisé sur internet avec possibilité d'adresser un courriel même anonymement offraient un maximum de solutions pour apporter ses observations, y compris par courrier pendant les 22 jours d'enquête.

J'ai tenu trois permanences de commissaire enquêteur de trois heures, deux à Saint-Genis-Pouilly dont la première en soirée de 17h à 20h et une le dernier jour d'enquête en après-midi et la troisième en matinée à Prévessin-Moëns.

Néanmoins, la participation du public a été faible 5 personnes reçues lors de permanences et 19 contributions transmises par voie dématérialisée pour un public prompt habituellement à s'informer et à s'exprimer lors d'enquête publique.

Il serait intéressant de comparer le nombre de participants avec la concertation départementale.

1.3 LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

La très faible participation du public lors des 3 permanences tenues en mairie de Saint-Genis-Pouilly et Prévessin-Moëns ne peut s'expliquer par la seule publicité limitée faite pour cette enquête. Les contributions sur le registre dématérialisé réduites à 18 après élimination d'un doublon et dont 5 ont souhaité restées anonyme ne manifestent pas

de réelle opposition à l'aménagement projeté. Il m'apparaît que le public se montre globalement favorable au projet regrettant parfois que le BHNS ne soit pas un tramway. Comme pour les observations individuelles les associations qui se sont exprimées lors de l'enquête ont manifesté leur soutien à ce projet tout en souhaitant quelques améliorations notamment concernant la sécurité en regrettant le saucissonnage (rond-point Porte de France, P+R) et le manque de coordination entre CAPG et département de l'Ain.

1.4 LE DOSSIER D'ENQUETE

Le dossier est sommaire et peu détaillé, pas de véritable étude présentée sur les déplacements et la circulation dans le Pays de Gex. Plusieurs décisions restent encore à prendre (motorisation, P+R, croisement route départementale à 4 voies Porte de France, aménagement au poste de douane franco-suisse).

Les plans des travaux restent très schématiques et peu précis : pas de relief sur les plans, le tracé des circulations vélos ou piétons n'est pas définitivement arrêté, aucune cote ne figure, absence de précision sur l'état actuel (le rond-point Simone Veil ne figure pas, ni les panneaux publicitaires,...).

1.5 LES POINTS POSITIFS DU PROJET

La création d'un aménagement sur le tronçon Saint-Genis-Pouilly à Meyrin axe majeur des déplacements transfrontaliers, en créant un transport en commun de BHNS en site propre devrait raccourcir de 6 minutes le temps de trajet entre les arrêts Porte de France et CERN en heure de pointe (3 minutes au lieu de 9 minutes). Il va également assurer une cadence plus régulière et mieux assurer les correspondances avec le tram 18 au CERN. Il est évolutif et compatible avec soit un prolongement du tramway soit un trolleybus.

En lien avec l'aménagement du rond-point Porte de France le projet intègre la construction d'un pôle d'échange multimodal composé de 4 quais compatibles pour des bus articulés au niveau du rond-point Simone Veil facilitant l'interconnexion des modes de déplacements dans des conditions confortables y compris avec le prochain parking relais de 300 places pouvant évoluer à 600 places qui comprendra également un parking vélo sécurisé.

Cette réduction du temps de trajet et une régularité plus fiable devrait inciter à augmenter le nombre des utilisateurs du transport en commun dont la capacité et le confort des bus seront améliorés.

Les circulations douces (piste cyclable et trottoirs) seront sécurisées et les croisements réduits à leur minimum incitant aussi à un report modal vers ces modes de déplacements.

Malgré l'augmentation prévisible du trafic pendulaire compte tenu de la croissance démographique, la circulation automobile sera fluidifiée par la séparation des différents usages et le report modal vers les transports en commun et les circulations douces. S'il s'y ajoute une motorisation des bus moins polluante, les émissions de gaz à effet de serre en seront sensiblement diminuées.

Cette création d'une ligne BHNS proche et performante accompagne positivement l'urbanisation croissante de Saint-Genis-Pouilly (anciens et nouveaux quartiers).

Les travaux envisagés sont prévus pour restaurer et améliorer les continuités écologiques notamment de la zone humide identifiée et du ruisseau du Nant de l'Ecra.

1.6 LES POINTS NEGATIFS DU PROJET

Le coût d'investissement s'élevant à 25,1 M € hors taxes.

L'emprise sur les espaces naturels et agricoles y compris en agriculture protégée que j'évalue à 1ha20.

Les aménagements détruiront des habitats de petite faune patrimoniale (reptiles, amphibiens et chiroptères).

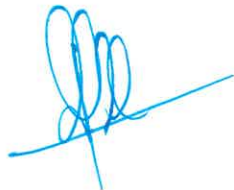
L'étude mentionne l'existence sur le site d'ourlets nitrophiles et des boisements mésohygrophiles à chêne pédonculé reconnus d'intérêt communautaire qui peuvent être menacés par le projet.

Augmentation de la pollution lumineuse sur l'axe de circulation.

Pendant la durée des travaux, les perturbations du trafic et les nuisances (pollutions atmosphériques, émissions de gaz à effet de serre et bruit) occasionnés par les travaux d'aménagement.

En conséquence de tout ce qui précède, j'émet un **avis FAVORABLE** à la demande de déclaration d'utilité publique tels que présentés dans le dossier d'enquête publique.

Fait à Culoz, le 9 novembre 2023



Didier ALLAMANNO
Commissaire enquêteur

Le document conclusions et avis du commissaire enquêteur bien que séparé fait partie intégrante du rapport remis ce lundi 13 novembre 2023 à la préfecture de l'Ain avec le rapport correspondant et le document conclusion du commissaire enquêteur sur l'enquête parcellaire conjointe.
Sont restitués simultanément : le dossier d'enquête, les 4 registres d'enquête et les documents qui y sont annexés.